



## Communiqué de presse

Montpellier, le 9 juillet 2024

Le présent contrôle s'inscrit dans le cadre d'une enquête menée par la chambre régionale des comptes Occitanie sur les clubs de rugby professionnels de la région. Les contrôles menés portent notamment sur les relations entre l'association et la société sportive, le modèle économique du secteur professionnel et le soutien apporté par les collectivités locales. La publication des rapports sur chacun des clubs a débuté en juin 2024 et se poursuivra jusqu'à l'automne 2024, sur le site de la CRC Occitanie.

À l'issue de ces publications sur chacun des clubs, une synthèse thématique sera publiée par la chambre.

Dans le cadre d'une enquête régionale relative à la gestion des clubs professionnels de rugby, la chambre régionale des comptes Occitanie a contrôlé, pour les exercices 2018 à 2023, les comptes et la gestion du Castres Olympique, club de rugby à XV. Deux structures sont concernées : l'association sportive Castres Olympique, qui gère le secteur amateur, et la société sportive professionnelle SASP Castres Olympique, qui prend en charge l'équipe professionnelle ainsi que le centre de formation. Par commodité rédactionnelle, la chambre a dénommé « groupement sportif » le regroupement, sans personnalité morale, de ces deux organismes, qui font l'objet d'un rapport unique

### ***Un club ancré dans son territoire***

Club de rugby historique de TOP14, fondé en 1906, il est solidement implanté sur son territoire : 95 % de ses abonnés et 77 % de ses partenaires résidant dans le Tarn.

Le Castres Olympique fait cependant face à la concurrence d'autres clubs dans sa zone d'implantation, notamment en ce qui concerne le recrutement des jeunes joueurs. Entre 2019 et 2023, seuls 15 % des jeunes issus du centre de formation sont nés dans le Tarn.

Face à ce constat, le club tente d'accroître son rayonnement en développant des collaborations avec des clubs amateurs du Tarn et des départements voisins, dans le cadre du projet 100 % Région lancé en 2017.

### ***Un groupement sportif solidaire***

Les deux organismes du groupement sportif entretiennent des relations très étroites, ce qui se traduit par un soutien conséquent de la société à l'association (plus de 900 k€, soit 72% des charges lors de la saison 2022-23). Compte tenu de son ampleur, ce versement pourrait s'apparenter au paiement d'une redevance rémunérant la mise à disposition par l'association à la société de la marque Castres Olympique. La chambre identifie là un risque juridique et fiscal et recommande aux deux entités de revoir les termes de la convention qui les lie.

La solidarité au sein du groupement sportif, favorisée par la stabilité de sa gouvernance, permet d'assurer la cohérence du projet sportif du club, de l'école de rugby à l'équipe professionnelle. Cette proximité doit s'accompagner d'une plus grande rigueur dans la formalisation de certaines pratiques, par exemple en matière de mise à disposition de personnels ou de rémunération des joueurs du centre de formation.

### ***Un modèle économique qui repose sur le financement apporté par l'actionnaire principal, le groupe Pierre Fabre***

La pérennité économique de la société sportive repose sur le soutien du groupe Pierre Fabre, actionnaire majoritaire et principal partenaire en termes de sponsoring, qui couvre chaque année un déficit compris entre 4,4 M€ et 6 M€ entre 2018 et 2023.

Afin de faire face à la réduction de l'activité engendrée par la crise sanitaire, le Castres Olympique a également bénéficié des mesures gouvernementales pour un montant global de 6,6 M€, dont deux tiers d'exonérations de charges sociales.

Le club professionnel bénéficie aussi d'un soutien relativement constant de la part des collectivités locales, qui prend la forme de subventions, de sponsoring et de mise à disposition d'équipements. Ce soutien est toutefois limité au regard des apports privés puisque le soutien financier public local couvre en moyenne 5 % des charges de la SASP.

### ***Une occupation du stade Pierre Fabre sans convention durant plus d'une saison***

Le stade Pierre Fabre, au sein duquel évolue l'équipe professionnelle, est mis à disposition par la Ville de Castres. La chambre relève que l'expiration de la convention liant les deux parties en juin 2022 a conduit le club à utiliser cet équipement pendant une saison et demi sans base contractuelle, ce qui a exposé le club à des risques juridiques non négligeables.

Si la commune perçoit une redevance d'un montant annuel relativement faible pour l'utilisation du stade (75 k€), celui-ci se justifie par les investissements réalisés par le club. Le Castres Olympique a en effet financé la reconstruction de la tribune Gabarrou en 2014.

Par ailleurs, la chambre relève quelques incohérences dans l'exécution des contrats avec les collectivités qui appellent à une plus grande rigueur de leur suivi. Il en va de même pour les subventions versées par la commune : la société et l'association doivent rendre compte de leur usage.

## ***Des axes de progression économiques : les recettes de billetterie et la diversification des activités***

Le déficit du club est principalement dû à l'importance de la masse salariale, qui représente 39 % des charges d'exploitation. Le club a toutefois engagé, à partir de la saison 2021/2022, une réduction progressive de ses dépenses de personnel, qui repose notamment sur la mise en œuvre d'une stratégie raisonnée de recrutement des joueurs.

Les recettes de billetterie (abonnement et places à l'unité) représentent, en moyenne, une moindre part des produits d'exploitation que pour les autres clubs de Top14. Même si la chambre relève que la stratégie récente de commercialisation des abonnements a eu des effets positifs sur le chiffre d'affaires, le développement des recettes de match constitue donc un axe de progression pour le club.

-----

N'hésitez pas à partager dans vos articles sur le web et sur les réseaux sociaux, le lien vers notre rapport ([cliquez ici](#)), ou vers notre site internet ([cliquez ici](#)), où il se trouve en libre téléchargement.

-----



**Contacts presse : [occitanie-communication@crtc.ccomptes.fr](mailto:occitanie-communication@crtc.ccomptes.fr)**

**T +33 4 34 22 73 00**

Eric Morel [eric.morel@crtc.ccomptes.fr](mailto:eric.morel@crtc.ccomptes.fr)

Caroline Froelig [caroline.froelig@crtc.ccomptes.fr](mailto:caroline.froelig@crtc.ccomptes.fr)

Ferdaos Fassih [ferdaos.fassih@crtc.ccomptes.fr](mailto:ferdaos.fassih@crtc.ccomptes.fr)

CRC Occitanie

500, avenue des Etats du Languedoc – CS 70755

34064 Montpellier cedex 2

[Site internet](#)

